

N° 637

20 Avril 2011  
Notre courriel :  
ufc@cgt-fapt.fr

FLASH  
CADRES



FLASH  
CADRES

## Assurance Chômage : la CGT ne signe pas !

Un accord interprofessionnel sur l'indemnisation du chômage est soumis à signature des organisations syndicales, l'objectif est d'arrêter les nouveaux paramètres d'indemnisation du chômage et de fixer le niveau des cotisations des employeurs et des salariés.

Si deux revendications de la CGT, concernant 10 000 allocataires, ont été prises en compte et améliorent les droits à indemnisation des personnes en invalidité et en saisonnalité, il n'en demeure pas moins que cet accord acte une baisse des contributions patronales et salariales dès lors que deux conditions seront réunies: avoir deux semestres supérieurs à 500 millions d'euros d'excédent dans le résultat d'exploitation et avoir un déficit cumulé inférieur à 5 milliards d'euros. Selon l'UNEDIC ces mesures seront réunies à partir de 2014, mais cette baisse annuelle ne peut dépasser 0,4% des contributions soit 2 milliards d'euros/an. Le Medef a obtenu que cette baisse des cotisations perdure jusqu'en 2016, c'est-à-dire qu'elle est applicable par anticipation pour la convention de 2013.

Acter la baisse des cotisations revient à admettre qu'il faudra réduire les droits des chômeurs lors de la prochaine convention !

Pour la CGT, face à la violence de la crise, aux centaines de milliers de personnes qui sont venues grossir les rangs de l'assurance-chômage, au développement du sous emploi et de la précarité, au million et demi de chômeurs en longue durée, il aurait fallu améliorer les droits des chômeurs en intégrant beaucoup plus de personnes dans le régime assurantiel (une sur deux seulement est indemnisée) et en les protégeant plus longtemps.

### Branche Poste

Nous étions des milliers

Avec plus de 30% de grévistes le 29 mars, les postiers ont exprimé une fois encore leur exigence de réponses à leurs revendications et confirmé qu'il était urgent et nécessaire "que ça change à La Poste" vite et de manière durable. Cette journée de grèves et de manifestations unitaires renforce les multiples actions locales, dans les services et métiers de La Poste.

La CGT, avec les personnels, revendiquent des créations d'emplois, le remplacement de chaque départ par une embauche, l'arrêt de la précarité, des augmentations de salaires significatives et la reconnaissance des qualifications, 400 Euros tout de suite, l'amélioration urgente des conditions de travail.

Tout doit être mis en œuvre pour l'avenir des postiers et du service public postal

Poker à La Poste

Suite au Conseil d'Administration de La Poste du 7 avril 2011, avec la première participation des 3 représentants de la Caisse de Dépôts et de Consignations, nouvel actionnaire du groupe, nos administrateurs CGT ont dénoncé, entre autres, la mise en place des jetons de présences.

Malgré notre opposition, ce Conseil d'Administration a fixé à 230 000 Euros par an le montant de ces jetons de présences qui doivent désormais être alloués aux administrateurs du groupe public.

L'UFC-CGT-FAPT estime que c'est un véritable scandale d'octroyer ces moyens alors qu'il est demandé de plus en plus de sacrifices à des postiers et postières en souffrances.

La mobilisation du 28 avril sera une excellente réponse à notre Président.

Le Poker n'est pas qu'une question de bluff.



### Branche Télécoms

Un vrai réseau commercial

France Télécom veut entrer à 100% dans le capital de la Générale de Téléphone.

Chez Photo-station et Photo-services, les effectifs sont passés de 2 922 salariés en décembre 2006, à 1 855 aujourd'hui. Le nombre de boutiques du réseau ne serait plus que de 308 contre plus de 550 en 2008. Dans le même temps, France Télécom fermait des points de vente, qui sont passés de 690 à 610.

Pour la CGT, la filialisation est porteuse de recul social, d'inégalités et de concurrence malsaine. La CGT réaffirme que la seule solution afin de préserver l'emploi et l'efficacité du réseau commercial de l'entreprise est l'intégration des salariés de la Générale de Téléphonie dans FTSA afin d'assurer l'avenir d'un réseau commercial unique et intégré à France Télécom.

La mobilisation commence à payer !

Après plus d'une semaine de débrayages qui a fortement mobilisé les salariés d'Equant (filiale de France Telecom à 100%), leur direction a fait un premier pas.

Le conflit a pour origine le refus de versement de la prime d'intéressement cette année. Pour les salariés, qui revendiquent une prime de 1 500 Euros et 150 Euros d'augmentation de salaires pour tous en 2011, cette annonce a été vécue comme une provocation alors que la maison-mère a versé 3,7 milliards d'Euros de dividendes aux actionnaires et accordé des mesures différentes selon les entreprises du groupe.

La réunion de négociation au siège a permis d'obtenir une prime de 1 500 à 3 000 Euros pour les bas salaires.

Pour la CGT, le compte n'y est pas car la mobilisation collective dans l'unité syndicale a permis de faire émerger la revendication d'une réelle augmentation de salaire pour tous les salariés.

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications **CGT**

Union Fédérale des Cadres

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22

Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cgt-fapt.fr> espace Cadres

## Échos

### Pour la santé !

Les manifestations pour la défense du système de santé ont rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes en France le 2 avril. L'INSEE parlait l'an dernier, d'avancée des déserts médicaux. Le regroupement de professionnels de santé dans des maisons médicales et l'aide à l'installation de médecins en zone rurale sont des échecs. La réforme de la biologie médicale risque d'accentuer le regroupement par grands laboratoires. Les fermetures de pharmacies n'ont jamais été aussi élevées : 126 en 2010. La loi Hôpital Patients Santé Territoires de 2009 montre ainsi ses limites. Face au système libéral, la solution du salariat plébiscitée par les jeunes praticiens et promue par les centres de santé (mutualistes, associatifs ou municipaux), répond aux besoins des populations et des professionnels de soins. La question de son financement reste posée.

## Retraites

### 28 avril : pénibilité = départ anticipé

L'influence de la pénibilité du travail sur l'espérance de vie a été reconnue par la loi réformant les retraites de 2003 en prévoyant dans son article 12 une négociation au niveau interprofessionnel. Mais les négociations engagées de 2005 à 2008 n'ont pas abouti.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, UNSA, Solidaires appellent les salariés du privé comme du public à faire du 28 avril, journée mondiale de l'Organisation Internationale du Travail pour la sécurité et la santé au travail commémorant les victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles, une grande journée de mobilisation pour la prévention et l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance de la pénibilité.

### Rester à l'offensive !

La CGT a décidé de ne pas signer l'accord sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC.

Une des principales raisons est l'alignement des régimes complémentaires sur les régimes de base sur les âges. La CGT refuse d'apporter sa caution à un texte qui valide et grave dans le marbre le report des bornes d'âges qui a été combattu avec force en 2010.

Il ne prévoit pas de ressources supplémentaires pour les régimes, cela va conduire les régimes droit dans le mur du fait de l'impossibilité de financer les droits des futurs retraités.

Il porte de nouvelles baisses des taux de remplacement encore plus forte pour l'Agirc.

La CGT juge cet accord particulièrement dangereux pour les retraités actuels et futurs. C'est la raison pour laquelle elle serait disponible pour exercer son droit d'opposition.

## International

### Libye : non à la guerre du pétrole !

La CGT FAPT s'inquiète des interprétations de la résolution de l'ONU, quant aux objectifs et limites de l'intervention militaire, ainsi que des risques de dévoiements à des fins autres que la protection des populations civiles.

Les profits financiers liés au pétrole ne peuvent être l'objectif.

La décision de confier la direction des opérations à l'OTAN ne vise-t-elle pas à une accapitation des richesses pétrolières ? Aussi nous :

- réaffirmons notre solidarité au peuple libyen et condamnons les massacres menés par Kadhafi,
- demandons l'arrêt des bombardements ainsi que le retrait de l'OTAN,
- soutenons toutes initiatives politiques pour un cessez le feu multilatéral.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) espace Cadres

## Échos

### Accord salarial à Chronopost

La CGT salue la mobilisation sans précédent des salariés le mercredi 23 mars qui a permis de peser sur la direction. La proposition d'augmentation des salaires a fait un bon de 1,2% à 2%.

La CGT n'a pas signé le texte pour plusieurs raisons et, principalement, que le principe de justice sociale acquis depuis 2 ans à la demande de la CGT, consistant à limiter le creusement des écarts entre les plus bas salaires et les plus hauts, est abandonné sans aucune explication.

Ensuite l'augmentation de 2% n'est pas à la hauteur de ce que les salariés attendent compte tenu de leurs efforts, de l'évolution du coût de la vie (voir les derniers index INSEE !), de l'absence de participation, de la forte progression de nos résultats, et au vu des prévisions optimistes pour 2011.

## Emploi

### Fonction publique : fin de la précarité ?

L'accord destiné à réduire la précarité vécue par une partie des 872 000 non-titulaires de la Fonction publique a été signé le 31 mars par la CGT, la CFDT, FO, l'Unsa, la CFTC et la CFE-CGC.

La CGT l'a signé car il y a un engagement pour favoriser l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels et la réaffirmation du principe fondamental de l'affectation des fonctionnaires sur des emplois permanents.

De plus, il y aura des CDI à la clé pour les contractuels en CDD pendant 6 ans sur une période 8 ans, et ceux âgés de plus de 55 ans avec trois années d'ancienneté.

Les contractuels, aujourd'hui sur des emplois permanents, pourront se présenter à des concours et examens dans les 4 années suivant la publication de la loi pour être titularisés.

### Et maintenant les licenciements déguisés !

500 000 salariés ont quitté leur entreprise « à l'amiable » dans le cadre du dispositif signé par toutes les organisations syndicales, exceptée la CGT. Sur un an, cela représente 11% des ruptures de CDI.

A qui fera-t-on croire que les salariés souscrivent de plein gré à la rupture de leur CDI en plein marasme du marché du travail ? Les « séparations à l'amiable » sont devenues un moyen facile pour se séparer des salariés seniors, ils en représentent 20% : c'est un système de préretraite financé par l'UNEDIC ! Certaines entreprises l'utilisent pour « dégraisser » sous le seuil de déclenchement obligatoire d'un plan social. En dépit de ces dérives prédites par la CGT, les organisations syndicales signataires et le Medef ne remettent pas en cause leur accord !

## Égalité

### Handicap, on peut mieux faire !

Conquête 2015, Nouveau Contrat Social, plaquette « mémo du handicap »... mais dans les faits ?

La place qu'occupe l'entreprise France Télécom/Orange dans la société française, son histoire, l'affichage actuel de son Président d'en faire un exemple social, imposent des obligations pour l'embauche de salariés touchés par un handicap.

C'est de plus une obligation que lui imposent les lois de la République, et notamment avoir 6% de travailleurs handicapés, on en est très loin !

De partout, dans tous les services les revendications des salariés handicapés doivent s'exprimer auprès des directions, chaque salarié peut y contribuer.

La CGT prendra toute sa place dans cette démarche à tous les niveaux.